

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CHU de Rouen renforce son engagement en faveur du handicap avec une convention ambitieuse

Fort de ses engagements en matière d'inclusion et d'égalité professionnelle, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rouen poursuit et amplifie sa politique en faveur des personnes en situation de handicap.

Le 30 septembre 2025, une nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) sera signée, marquant une étape structurante pour l'établissement.

Un partenariat durable et renforcé

Fidèle partenaire du FIPHFP depuis 15 ans, le CHU de Rouen s'engage résolument dans une démarche à long terme pour favoriser l'emploi, le maintien et l'accompagnement des agents en situation de handicap.

Dans le cadre de son projet social, l'établissement a placé l'accompagnement à la transition professionnelle au cœur de ses priorités, notamment pour les agents confrontés à des problématiques de santé. La création du Pôle Accompagnement Professionnel et Social, intégré à la Direction des Ressources Humaines et Formation (DRHF), permet d'offrir un guichet unique pour un accompagnement personnalisé, pluridisciplinaire et adapté à chaque situation. Les référentes handicap y sont intégrées.

En collaboration étroite avec les directions concernées (soins, logistique, travaux, informatique) et en concertation avec le Service de Santé au Travail (médecins, psychologues, infirmières, ergonomes, Service Social du Personnel) le pôle PAPS met en œuvre des actions concrètes pour garantir le maintien dans l'emploi ou l'accompagnement à la transition professionnelle.

Ces initiatives incluent des informations ciblées, un accompagnement personnalisé dans les démarches, des aides techniques et humaines, ainsi que l'aménagement des postes et des formations adaptés.

Les cadres de proximité jouent un rôle clé en soutenant quotidiennement les équipes, en tenant compte de leur diversité et des spécificités de chaque agent.

Cette nouvelle convention pour la période 2025-2027 permettra de mobiliser 1,3 million d'euros, dont 648 000 € alloués par le FIPHFP, afin de poursuivre le financement d'actions concrètes et innovantes.

Le projet de convention inclut un programme d'actions qui s'articule autour de plusieurs axes :

- **Recruter et intégrer** : Développement d'actions concrètes pour favoriser l'accès à l'emploi et l'intégration de nouveaux collaborateurs, stagiaires, apprentis en situation de handicap
- **Reclassement et reconversion** : Accompagnement personnalisé pour les agents devenus inaptes, en partenariat avec nos partenaires sociaux, encadrement du CHU, organismes de formation, ANFH.
- **Maintien dans l'emploi** : Déjà 50 compensations finalisées et 30 en cours, avec un renforcement du suivi individuel et des équipements adaptés.
- **Formation** : Sensibilisation et formation des agents, tuteurs et partenaires sociaux pour un environnement de travail inclusif.
- **Communication et sensibilisation** : Valorisation des parcours, comme le podcast de Pauline, auxiliaire de puériculture malentendante, association avec le FIPHFP en participant aux actions nationales telles que le Duoday, la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées et implication dans le réseau territorial du FIPHFP regroupant les référents Handicap de la Fonction Publique
- **Accessibilité numérique** : Refonte du site institutionnel et évaluation de solutions pour améliorer l'accessibilité des outils numériques.
- **Action innovante avec la création d'un réseau d'ambassadeurs** : Ce réseau, en cours de structuration, diffusera la culture de l'inclusion au sein de l'établissement et sera un relai pour les agents confrontés à ces situations.

Une dynamique collective et reconnue

Le succès de cette politique repose sur une mobilisation collective, avec la participation active des professionnels du CHU et de partenaires tels que Cap Emploi, l'ANFH ou Handisup, les ESAT. Un comité de pilotage de suivi s'est déjà tenu à deux reprises en 2025 pour faire un point d'étape.

Le CHU de Rouen ambitionne également de valoriser ses actions à l'échelle régionale en étant candidat aux Trophées Emploi Public et Handicap en Normandie, le 24 décembre 2025.

Une priorité sociale inscrite dans le projet d'établissement

Dans le cadre de son projet social, la direction du CHU fait de l'accompagnement des transitions professionnelles un axe majeur, notamment pour les personnels confrontés à des problématiques de santé ou de handicap. Le pôle Accompagnement Professionnel et Social constitue un levier essentiel pour accompagner ces parcours.

A propos du CHU de Rouen

Le CHU de Rouen, au cœur du Campus Santé Rouen Normandie, contribue au développement d'un véritable écosystème dédié à la santé. Ses 10 300 professionnels sont au service d'une triple mission : soigner et prendre soin de chaque patient, former les futurs médecins et soignants et faire avancer la recherche au bénéfice de tous. Avec ses 5 établissements de soins et d'hébergement, le CHU de Rouen est l'établissement support du Groupement hospitalier de territoire (GHT) *Rouen Cœur de Seine*. Premier employeur de Normandie, il se positionne parmi les 15 plus importants CHU français en termes d'activités.

A propos du FIPHP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHP sur LinkedIn et sur X @FIPHP

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise: les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts Presse :

CHU de Rouen – Direction de la communication

Agnès ANTOINE – 02 32 8 13 27 – agnes.antoine@chu-rouen.fr